

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'Hérault
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
et bulletin de liaison des maires

7 septembre 2010

Spécial Zae

S O M M A I R E

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES

ARRÊTE N° 2010 – I – 2768

M. Patrice LATRON Sous-préfet Hors Classe, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault2

ARRETE N° 2010 – I – 2769

Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète, chargée de mission, auprès du préfet de la région
Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault.....4

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES

ARRÊTE N° 2010 – I – 2768

M. Patrice LATRON Sous-préfet Hors Classe, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
PÔLE JURIDIQUE INTERMINISTERIEL

ARRÊTE N° 2010 – I – 2768
donnant délégation de signature
à M. Patrice LATRON
Sous-préfet Hors Classe,
Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault

LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON PREFET DE L'HERAULT Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2006 nommant M. Christian RICARDO, sous-préfet de l'arrondissement de Lodève ;

VU le décret du 11 septembre 2008 nommant M. Patrice LATRON, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

VU le décret du 11 décembre 2008 portant nomination de M. Claude BALAND, préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

VU le décret du 27 janvier 2009 nommant Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

VU le décret du 29 octobre 2009 nommant M. Philippe CHOPIN, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet hors-classe, sous préfet de l'arrondissement de BEZIERS ;

VU le décret du 22 mars 2010 portant nomination de M. Pierre MAITROT en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Délégation de signature est donnée à M. Patrice LATRON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et circulaires relevant des attributions de l'Etat dans le département de l'Hérault et notamment en ce qui concerne les affaires intéressant plusieurs services départementaux des administrations civiles de l'Etat, à l'exception des réquisitions prises en application de la loi du 11 juillet 1938 relative à l'organisation générale de la nation pour temps de guerre.

ARTICLE 2 - Délégation est donnée à M. Patrice LATRON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, afin de signer les décisions relatives à la création de zone d'attente permettant de faire face à l'accueil massif des personnes de nationalité étrangère sans visa consécutif notamment à l'arrivée d'un navire.

ARTICLE 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice LATRON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la délégation prévue aux articles 1 et 2 est dévolue à : Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, secrétaire générale adjointe de la préfecture de l'Hérault.

ARTICLE 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice LATRON et de Mme Cécile-Marie LENGLET la délégation prévue aux articles 1 et 2 est dévolue à : M. Philippe CHOPIN sous-préfet de l'arrondissement de Béziers ou à M. Christian RICARDO, sous-préfet de l'arrondissement de Lodève ou à M. Pierre MAITROT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 7 septembre 2010

Le Préfet,

Claude BALAND

ARRETE N° 2010 – I – 2769

Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète, chargée de mission, auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Pôle Juridique Interministériel

ARRETE N° 2010 – I – 2769

chargeant Mme Cécile-Marie LENGLET,
sous-préfète, chargée de mission,
des fonctions de secrétaire générale adjointe
de la préfecture de l'Hérault
et lui donnant délégation de signature

**LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PREFET DE L'HERAULT
*Officier de la Légion d'Honneur***

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2006 nommant M. Christian RICARDO, sous-préfet de l'arrondissement de Lodève ;

VU le décret du 11 septembre 2008 nommant M. Patrice LATRON, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

VU le décret du 11 décembre 2008 portant nomination de M. Claude BALAND, préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

VU le décret du 27 janvier 2009 nommant Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

VU le décret du 29 octobre 2009 nommant M. Philippe CHOPIN, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet hors-classe, sous préfet de l'arrondissement de BEZIERS ;

VU le décret du 22 mars 2010 portant nomination de M. Pierre MAITROT en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault,

ARRETE

ARTICLE 1er : Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, est chargée des fonctions de secrétaire générale adjointe de la préfecture de l'Hérault.

ARTICLE 2 : Délégation est accordée à Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète chargée de mission pour le littoral auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, à l'effet de signer, dans le ressort du département de l'Hérault, tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents en toutes matières afférentes à sa mission, notamment dans le cadre des compétences du pôle littoral dans les domaines suivants :
la maîtrise des zones urbanisées et la lutte contre la cabanisation,
la protection et la restauration des équilibres écologiques,
la préservation et le développement des activités économiques (cultures marines, tourisme, pêche...)

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète chargée de mission, chargée de l'arrondissement chef-lieu conjointement avec le secrétaire général de la préfecture, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions, correspondances et documents dans les limites de son arrondissement.

ARTICLE 4 : Pour l'exercice de ses missions, Mme Cécile-Marie LENGLET dispose en tant que de besoin des directions et services de la préfecture de l'Hérault et des directions départementales interministérielles.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile-Marie LENGLET, la délégation de signature accordée à l'article 2 du présent arrêté est dévolue à M. Patrice LATRON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ou à M. Pierre MAITROT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile-Marie LENGLET et de M. Patrice LATRON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la délégation de signature accordée à l'article 3 du présent arrêté est dévolue à M. Philippe CHOPIN sous-préfet de l'arrondissement de Béziers ou à M. Christian RICARDO, sous-préfet de l'arrondissement de Lodève ou à M. Pierre MAITROT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et la sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, secrétaire générale adjointe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 7 septembre 2010

Le Préfet,

Claude BALAND

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **7 septembre 2010**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Patrice LATRON

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel